LE PORT
ANCRÉ DANS L'AVENIR

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2027/2028

Le Maire de la Commune du Port informe les parents que l'inscription à l'école pour l'année scolaire 2027/2028, des enfants nés en 2024 entrant en petite section et ceux nés en 2021 entrant en CP, se fera selon les modalités suivantes :

Retrait du formulaire :

Les parents sont invités à retirer le formulaire de demande d'inscription scolaire à la Direction de la Vie Educative - Mairie du Port (9, rue Renaudière De Vaux) **du 09 novembre 2026 au 31 janvier 2027** (lundi au jeudi de 8h15 à 16h15 – vendredi de 8h15 à 12h00) ou sur le site internet de la ville (ville-port.re)

Dépôt du dossier :

Le formulaire et les copies des pièces nécessaires (voir ci-après) devront être déposés à la Direction de la Vie Educative – Mairie du Port, **avant le 15 février 2027**

Pièces à fournir obligatoirement :

- Copie livret de famille ou toute pièce précisant la filiation (tutelle ou délégation de l'autorité parentale, le cas échéant)
- Copie pièce d'identité du responsable légal
- Copie justificatif d'adresse (facture eau ou électricité ou loyer) au nom des parents de l'enfant ou du responsable légal (l'attestation d'hébergement sera acceptée exceptionnellement + copie pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)
- Copie dernière facture de téléphone fixe ou portable

▸ Si dérogation : pièces ci-dessus + demande de dérogation et copie des justificatifs (attestation de travail, justificatif d'adresse de la nourrice, …)

La préinscription en passerelle des enfants nés en 2025 se tiendra aux mêmes dates.

Pour un meilleur traitement des demandes, il est demandé aux parents de respecter cette démarche.

Il est rappelé que les admissions se font en fonction des places disponibles dans les écoles et que l'accueil des 2 ans en passerelle s'effectue conformément aux dispositions de la charte définie à ce titre.

LE MAIRE

Olivier HOARAU